

	EXTRAIT DU REGISTRE DE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
---	--

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Parc des Expositions de Narbonne, sous la présidence de Monsieur Didier MOULY

Séance publique du 15 JUILLET 2020 à 17h00	Date de convocation : 08 juillet 2020
---	---------------------------------------

Délibération
N°C2020_76

Membres en exercice :	77
Votants :	76
Suffrages exprimés : Pour : Contre : Abstention :	Résultats des votes dans le corps de la délibération pour chaque scrutin

SECRETAIRE DE SEANCE : Cyrielle BOUISSET

PRESENTS

ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; ALVAREZ MARTINE ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOTHOREL Anouk ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; CALVET Jean-Claude ; CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; DAUZATS Christine ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GOUIRY Catherine ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; JULES Jean-Claude ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LAUR Gilles ; LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PECH OLIVIER ; PENET Yves ; PINET Marie-Christine ; POCIELLO Jacques ; PY Michel ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; RIVEL Jean-Luc ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; THERON CHET Marie-Christine ; THIVENT Viviane ; TUBAU Marcel ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VICO Alain ; VITASSE Florence

<p><u>EXCUSES</u></p> <p><u>EXCUSES EN COURS DE SEANCE :</u> Jean-François DARAUD à compter de l'élection du 4^{ème} Vice-Président</p>	<p><u>EXCUSES AVEC PROCURATION :</u> BASTIÉ YVES procuration à CHALULEAU Jean-Paul</p> <p><u>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :</u> A compter de l'élection du 5^{ème} Vice-Président - CODORNIU Didier procuration à TAURAND Francis - LENOIR Alexia procuration à VERGNES Magali A compter de l'élection du 7^{ème} Vice-Président - FAURAN Jean-Paul procuration à FAGES Gilles A compter de l'élection du 9^{ème} Vice-Président - IBANES Alexandra procuration à PALMADE-GIMENEZ Muriel A compter de la délibération C2020_75 - CHING Monique procuration à Monsieur PY Michel</p>
---	--

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées

OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – Election des autres membres du Bureau

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2019-277 du 9 octobre 2019 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du Conseil Communautaire et abrogation de l'arrêté préfectoral n°MCDT-INTERCO-2016-323 du 22 novembre 2016 modifié,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer la composition du Bureau et de déterminer le nombre des autres membres.

Dans ce contexte, le Conseil Communautaire a décidé que le Bureau serait constitué, outre le Président et les vice-Présidents, membres de droit, de TROIS (3) membres.

Monsieur le Président explique que le mode d'élection de ces membres suit celui du président et des vice-présidents.

Ils sont élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

1- Election du premier membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 76

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (Article L66 du Code électoral) : 10

Nombre de suffrages exprimés : 66

Majorité absolue : 34

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GOUIRY Catherine	66	SOIXANTE SIX

Proclamation du premier membre du bureau

Madame GOUIRY Catherine a été proclamée membre du Bureau et a été immédiatement installée.

2- Election du deuxième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 76

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (Article L66 du Code électoral) : 16

Nombre de suffrages exprimés : 60

Majorité absolue : 31

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
VIALADE Alain	60	SOIXANTE

Proclamation du deuxième membre du bureau

Monsieur VIALADE Alain a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

3- Election du troisième membre du bureau

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 76

Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (Article L66 du Code électoral) : 18

Nombre de suffrages exprimés : 58

Majorité absolue : 30

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
HERNANDEZ Joël	58	CINQUANTE HUIT

Proclamation du troisième membre du bureau

Monsieur HERNANDEZ Joël a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé

Délibération certifiée
 exécutoire compte tenu
 de sa transmission en
 Sous-Préfecture

le : |PREF|
 et de sa publication
 le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
 Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
 Président du Grand Narbonne,
 Communauté d'Agglomération

